



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

N° DE L'ACTE : DEC2024-09-17-50 en date du 17 septembre 2024

SERVICE : Services Techniques

OBJET : REHABILITATION DU BATIMENT LOUISE MICHEL
LOT 04 MENUISERIES INTERIEURES
AVENANT N°3 AU MARCHÉ 2023-05
SAS PERRIN

- Nous, Daniel BUCHWALDER, Maire de la Commune de SELONCOURT,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22, modifié par la loi du 23 novembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°20200609-4, réuni le 09 JUIN 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation (alinéa 3), de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, alinéa 4,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°20230613-2 réuni le 13 JUIN 2023, par laquelle le Conseil Municipal approuve la réalisation du projet et son nouveau plan de financement présentés à 1 006 000.00 € H.T.
- Vu la décision DEC20230614-11 d'attribuer le marché 2023-05 à l'entreprise PERRIN pour un montant de 37 014.81 € H.T. soit 44 417.77 € T.T.C.
- Vu la décision DEC20240703-35 de signer l'avenant n°1 au marché 2023-05 avec l'entreprise PERRIN pour un montant de 3 200.00 € H.T. soit 3 840.00 € T.T.C.
- Vu la décision DEC20240809-44 de signer l'avenant n°2 au marché 2023-05 avec l'entreprise PERRIN pour un montant de 395.90 € H.T. soit 475.08 € T.T.C.

CONSIDERANT

- Les travaux impératifs survenus en cours de chantier rendus nécessaires par des circonstances imprévues, à savoir :
 - Complément d'organigramme de 3 500.00 € H.T. soit 4 200.00 € T.T.C.
- Les crédits inscrits au BP 2024

DECIDONS

Article 1 : Un avenant n°3 est signé avec la PERRIN SAS pour un montant de 3 500.00 € H.T. soit 4 200.00 € T.T.C. portant le marché à 44 410.71 € H.T. soit 52 932.85 € T.T.C.

Article 2 : Conformément à l'article L.2122.-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal. Transmission sera faite à Madame la Sous-Préfète par voie électronique.

Fait à Seloncourt, le 17/09/2024

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

